



STOPOGM Infos

Numéro 26, octobre 2006

Les biocarburants, un panacée pour les OGM ?

Mais pourquoi diable l'Union suisse des paysans en vient à s'enthousiasmer à l'idée de cultiver bientôt des OGM pour produire du biocarburant ou des substances pharmaceutiques en plein champ ?

Sans doute, le feu roulant que les milieux agricoles doivent subir de la part d'économiesuisse et des industries agrochimiques y est-il pour quelque chose. On peut supposer que l'exercice auquel l'USP s'est pliée, en septembre, lors d'une journée avec la station fédérale de recherche agricole de Reckenholz (et non pas les laboratoires privés de Syngenta), était un geste de pacification.

Mais qu'en pensent les paysans de l'USP ? Faut-il rappeler que toutes les sections cantonales, sauf deux, ont pu se sentir soutenues dans leur choix en faveur du moratoire par le vote populaire de leur canton ?

« Vous ne voulez pas manger d'OGM ? Qu'à cela ne tienne, on ne plantera dans les champs que des plantes pour votre voiture et pour vos médicaments. Tout sera sous contrôle, et vous n'aurez plus à vous poser de questions quant à la qualité de votre alimentation. » Qui peut vraiment croire à ce genre de déclaration ?

Après la dissémination tous azimuts du riz transgénique américain et chinois, qui provient dans les deux cas d'essais « scientifiques » n'ayant débouché sur aucune autorisation commerciale, on peut s'attendre à une nouvelle contamination de stocks destinés à l'alimentation humaine par des variétés prévues pour des voitures ou pour un médicament n'ayant rien à voir avec un placebo.

L'événement a déjà eu lieu en 2000, aux Etats-Unis, où Pioneer a reconnu un mélange de PGM pharmaceutiques avec du maïs produit pour

l'alimentation humaine. L'hypothèse est déjà plausible en France, où l'entreprise Meristem plante des PGM produisant de la lipase gastrique de chien pour un médicament traitant la mucoviscidose. Elle se réalisera peut-être en Pologne, puisque, après avoir été rigoureux dans sa législation sur les semences et sur l'alimentation animale, l'Etat vient de succomber aux mirages des biocarburants transgéniques, en ouvrant la porte aux OGM cultivés à des fins énergétiques dans une nouvelle loi.

On sait que des chercheurs suisses ne jurent que par ces OGM non alimentaires, promettant aux paysans de juteux bénéfices et une estime générale pour avoir contribué à la substitution des énergies non renouvelables ou aux nouveaux blockbusters des grands pharmas.

Mais les biocarburants sont-ils seulement si rentables ? Des chercheurs se sont posé la question. Leur réponse est plus que mitigée. Il faut plus d'énergie pour créer le biocarburant GM qu'il n'en donne finalement à votre voiture...! Le PNR 59 sur les avantages et les risques des PGM va consacrer quelques centaines de milliers de francs à cette brûlante question. Ouf ! Nous comprendrons enfin des choses qui nous échappent vraiment.

Assemblée générale de StopOGM

**Lundi 6 novembre, à 19h au Cazard,
Pré-du-Marché 15, à Lausanne.**

En seconde partie (20h30)

Conférence de Jacques Testart

« Technosciences et démocratie »

Détail en page 4

Produits alimentaires contaminés par des OGM non autorisés

« Cet été, en plusieurs endroits du monde, des traces de constructions génétiques artificielles (CGA) ont été découvertes dans de la nourriture qui n'était pas censée en contenir.

En Suisse, au Royaume-Uni, en Suède, en Allemagne, aux Pays-Bas et en France, du riz long grain importé des Etats-Unis contenait de manière inattendue une molécule (la protéine PAT) le rendant tolérant à l'herbicide Liberty.

En France, en Allemagne et au Royaume-Uni, des pâtes et des bâtonnets de riz importés de Chine et vendus dans des supermarchés renfermaient un insecticide (protéine Bt) potentiellement allergène.

Au Nicaragua, des CGAs ont été détectées dans la presque totalité des farines de maïs et les céréales fournies par le Programme d'aide alimentaire des Nations Unies.

En Chine, en 2005, le laboratoire indépendant GeneScan avait déjà découvert des traces de Bt dans de la nourriture "premier âge". Ainsi, la contamination génétique aura pris une ampleur internationale en 2006.

Ce ne serait pas si alarmant si ces constructions génétiques avaient au moins été autorisées à la consommation et, en conséquence, indiquées sur l'étiquetage des produits en contenant, après qu'une validation scientifique vraiment indépendante ait été menée.

Ce ne serait pas si alarmant si les organes de surveillance sanitaire et alimentaire des pays concernés avaient été alertés suffisamment tôt pour éviter à la chaîne alimentaire d'être touchée.»

Lettre ouverte aux autorités de surveillance

Ainsi commence une lettre ouverte adressée aux organes nationaux de surveillance alimentaire de Suisse, des Etats de l'Union européenne, du Japon, de Bolivie et d'autres pays, signée par des organisations, des scientifiques, des responsables d'organisations et des citoyens du monde.

Ceux-ci rappellent que « les produits OGM contaminants, ainsi que ceux qui ont été contaminés, peuvent être considérés comme impropres à la consommation tant qu'une validation scientifique indépendante n'aura pas

fourni les preuves non équivoques du contraire ».

Auparavant, StopOGM et le GTG/SAG ont publiquement demandé aux autorités fédérales qu'elles fassent appliquer avec rigueur la loi sur le génie génétique, en imposant la destruction des lots de riz LL601 contaminés ou leur réexpédition au producteur, en faisant payer les frais et les dommages subis à Bayer.

En l'absence d'un examen approfondi des risques que présente le riz LL601 pour la santé des consommateurs, les deux organisations se sont étonnées que le discours des autorités fédérales soit si rassurant. Autorisé nulle part, ce riz n'est certainement pas documenté comme l'exige la législation suisse et les experts n'ont pas eu la possibilité de l'analyser.

StopOGM et le GTG/SAG ont aussi relevé que ces contaminations ne sont peut-être pas si fortuites : elles constituent de toute évidence une option facile pour imposer partout une contamination généralisée comme un fait accompli et vider ainsi de sa substance toute idée de séparation des filières et de liberté de choix des consommateurs. Raison de plus pour être intraitable sur ces violations de la loi.

Un contrôle préalable aux importations

Comme les autorités américaines renâclent à remettre aux autres Etats les informations permettant de détecter le riz transgénique non autorisé, et puisqu'on a trouvé du riz LL601 et LL62 dans des lots censés avoir été contrôlés aux Etats-Unis, l'UE s'apprête à imposer des tests de contre-expertise à toutes les importations de riz long grain américain arrivant dans les Etats européens. Les frais qui en découleront seront à la charge du producteur.

Le commissaire européen chargé de la protection des consommateurs a affirmé que les relations avec les autorités américaines sur ce sujet étaient au point mort, ce qui a poussé la Commission à annoncer cette décision. Le Japon est plus intrusif encore, puisqu'il envoie des experts dans les ports américains, afin de tester eux-mêmes les lots en partance pour le Japon. La Suisse serait bien inspirée de suivre ces exemples, tout simplement. (GMWatch 199, GENET, 19.10.2006)

Motion au Conseil national

Déclaration des produits issus d'animaux nourris aux OGM

Géraldine Savary, présidente de StopOGM, a déposé une motion demandant au Conseil fédéral d'introduire dans la législation l'obligation de déclarer les produits alimentaires issus d'animaux nourris aux OGM. Cela devrait combler une lacune de la loi que les consommateurs ont toujours critiquée.

Les plantes génétiquement modifiées cultivées dans le monde sont pour l'essentiel consommées par des animaux de rentes dont sont extraits par exemple le lait, les œufs et la viande produits pour l'alimentation humaine. Environ 50% de poulets consommés en Suisse sont importés - et rien ne nous interdit de penser que nombre d'entre eux sont nourris aux OGM.

Les recherches sur les conséquences d'une alimentation génétiquement modifiée pour la santé des animaux restent actuellement rares et contradictoires. On sait aussi que le PNR 59 sur l'utilité et les risques des plantes génétiquement modifiées lancé par le Conseil fédéral n'abordera pas cette question... notamment pour des raisons financières.

Il est donc normal de donner aux consommateurs la possibilité de faire leur choix selon leurs valeurs et en fonction de leur perception des avantages et des risques que représente le fait de consommer des produits issus d'animaux nourris aux OGM.

Certains distributeurs déclarent s'approvisionner exclusivement auprès de producteurs n'utilisant pas d'OGM. Mais la Migros refuse de faire de même ou de s'imposer un étiquetage volontaire. Dans ces circonstances, une obligation légale s'avère nécessaire pour imposer aux distributeurs un étiquetage de ces produits.

L'exemption portant sur les produits alimentaires issus d'animaux nourris aux OGM va du reste à l'encontre du principe de la liberté de choix des consommateurs, garantie pourtant par la loi sur le génie génétique

Le Conseil fédéral se prononçait du reste dans ce sens en l'an 2000 déjà, en réponse à la question 00.1086 de Fernand Cuche (cela ne s'invente pas !). Le Conseil fédéral y affirmait : « Dans le cas de produits alimentaires à provenance animale, il est prévu une précision dans la

prescription de la déclaration (déclaration négative) en ce qui concerne les fourrages. En d'autres termes, les produits alimentaires à provenance animale seront à l'avenir, eux aussi, déclarés comme OGM, si les fourrages utilisés sont des OGM. »

Changement d'attitude de la Migros

Pure coïncidence, sans doute. Le dépôt de la motion de Géraldine Savary a été annoncé le 5 octobre. Une semaine plus tard, le 12 octobre, Greenpeace publie un communiqué dans lequel l'organisation affirme avoir reçu un courrier de la Migros. La nouvelle : le plus grand détaillant suisse va aussi miser, à partir de mi-2007, sur l'absence d'OGM dans les fourrages des animaux dont il importe la viande.

En juillet, Greenpeace avait fait une action de protestation chez Migros pour faire pression contre les aliments qui favorisent les cultures GM. Coop, Denner et Spar avaient déjà annoncé quelques semaines auparavant ne pas vendre de viande d'animaux nourris aux OGM ou de travailler à des solutions permettant de l'exclure.

Migros intègre ainsi un "affouragement exempt d'OGM" comme exigence standard pour ses fournisseurs de viande et de produits carnés. Comme l'indique le communiqué de Greenpeace, cette mesure touche avant tout les partenaires commerciaux étrangers du distributeur. Car contrairement aux éleveurs suisses, les éleveurs étrangers nourrissent souvent leurs bêtes avec du maïs ou du soja transgénique.

«Il est réjouissant que de grands détaillants comme Migros, Coop, Denner ou Spar traitent cette problématique. Le génie génétique n'a sa place ni dans les champs, ni dans nos assiettes, ni dans les fourrages», déclare Marianne Künzle de Greenpeace Suisse.

Il y a de quoi en effet se réjouir, puisque cette attitude vient soutenir la démarche proposée par la motion. Le législateur peut ainsi se sentir légitimé par les grands distributeurs, qui verraient désormais d'un mauvais œil que des concurrents fassent passer des produits issus d'animaux nourris aux OGM, profitant de l'absence d'étiquetage. Une fraude que la LGG a pour but d'interdire (art. 1, al. 2, let. e).

Protection de la production et de la multiplication des semences

La protection des productions non transgéniques doit être particulièrement rigoureuse au niveau des semences, sans quoi tout le processus de production est dès le départ gros d'une multiplication importante de la contamination.

La définition des valeurs-limites de pollution et une organisation territoriale délimitant des zones de protection font partie des éléments centraux de toutes les politiques environnementales. C'est pourquoi les deux motions déposées au Conseil national par le groupe des Verts, via Maya Graf, présidente du GTG/SAG, et par Ruth Genner, présidente des Verts suisses, sont à notre sens complémentaires et aussi nécessaires l'une que l'autre. Ces propositions devraient aussi être déposées en Allemagne, en Autriche et au Parlement européen.

1. Abaissement de la valeur-limite

Le Conseil fédéral est chargé d'abaisser, dans l'ordonnance sur les semences, la limite au-delà de laquelle la présence d'OGM dans les semences doit être déclarée de 0,5% à 0,1%, afin de garantir une production exempte d'OGM, ce qui est particulièrement urgent pour les productions bio et intégrée, ainsi que pour les produits d'appellation d'origine contrôlée.

2. Protection des zones de production

Le Conseil fédéral est chargé

- de faire des propositions sur la manière dont les surfaces de production et de multiplication des semences de Suisse peuvent être protégées par un statut spécial, afin d'éviter toute contamination de variétés transgéniques. Il doit examiner aussi dans quelle mesure ces zones peuvent être assimilées aux biotopes particulièrement sensibles et dignes d'être protégés définis dans l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement ;

- de proposer des mesures complémentaires pour les régions où sont produites et multipliées les semences biologiques et d'autres méthodes de production, afin de garantir la qualité de la production exempte d'OGM.

Discussion critique intéressante sur ces motions sur <http://www.infogm.org/>

Assemblée générale

StopOGM - Coordination romande sur le génie génétique vous invite à l'Assemblée générale fixée lundi 6 novembre, à 19 h, à la salle du Cazard, Pré-du-Marché 15, à Lausanne (près de la Riponne).

A l'ordre du jour : la modification des statuts en fonction des décisions de l'AG du 24 mars 2006 ; la présentation du dépliant présentant la coordination romande sur le génie génétique ; un exposé des axes de travail pour le moratoire.

En seconde partie, dès 20 h 30
Jacques Testart
donnera une conférence sur le thème :
« Technosciences et démocratie ».

Biologiste bien connu comme l'auteur du premier « bébé éprouvette » (Amandine est née en 1982), Jacques Testart est un pionnier du génie génétique dans le domaine de la médecine humaine. Auteur de plusieurs ouvrages sur les perspectives ouvertes par la génétique, il vient de publier chez Belin *Le vélo, le mur et le citoyen. Que reste-t-il de la science ?* dans lequel il pointe l'usage des biotechnologies dans l'environnement (les PGM) comme le symptôme d'une crise de la science et de la démocratie.

« Quand les plantes génétiquement modifiées ne tiennent pas leurs promesses, quand leurs risques ne sont pas sérieusement évalués, quand les critiques sont systématiquement discréditées, que reste-t-il de la science ? Quand les entreprises qui diffusent les innovations pèsent fortement sur les commissions d'experts et les décideurs politiques, quand sont proposés des simulacres de concertation alors que tout est déjà décidé, que reste-t-il de la démocratie ? »

Son propos, toujours clair et précis, suscitera le débat. Un moment d'échange est prévu à l'issue de sa conférence. Il dédicacera volontiers ses livres, qui seront en vente sur place.

StopOGM **Comité romand de travail sur le génie génétique**

Présidente : Géraldine Savary
Av. de France 21, 1004 Lausanne, tél. 021 625 67 01

Secrétariat : Sylvain Fattebert, Granges 13, 2800 Delémont
tél. 032 423 07 43 - stopogm@infomaniak.ch
www.stopogm.ch - CCP : 17-460200

Impression : Imprimerie Raymond Pot, 1212 Grand-Lancy